



Date de dépôt : 7 avril 2025

- a) **R 1056-A** **Rapport de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de Alexandre de Senarclens, Francine de Planta, Murat-Julian Alder, Fabienne Monbaron, Thierry Oppikofer, Jacques Béné, Pierre Nicollier, Joëlle Fiss, Jean-Pierre Pasquier, Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Alia Chaker Mangeat, François Wolfisberg, Anne Carron, Sébastien Desfayes, Cédric Jeanneret, Uzma Khamis Vannini, Julien Nicolet-dit-Félix, Yves de Matteis, François Erard, Marjorie de Chastonay, Jean-Pierre Tombola, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Charles Rielle, Thomas Wenger, Pierre Eckert, Grégoire Carasso, Sophie Demaurex, Angèle-Marie Habiyakare, Vincent Canonica, Souheil Sayegh, Celine van Till pour la défense et la promotion de la Genève internationale** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)
- b) **R 1057-A** **Rapport de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de Sébastien Desfayes, Jacques Blondin, Thierry Arn, Patricia Bidaux, François Erard, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Anne Carron : Réaffirmons le rôle majeur de la Genève internationale pour la Suisse et pour le monde** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

- b) R 1064** **Proposition de résolution de Jacklean Kalibala, Laurent Seydoux, François Baertschi, Alexis Barbey, Jacques Béné, Uzma Khamis Vannini, Jean-Marc Guinchard, Cédric Jeanneret, Danièle Magnin, Guy Mettan, Philippe Meyer, Xhevrie Osmani, Patrick Lussi, Romain de Sainte Marie, Pascal Uehlinger pour la défense et la promotion de la Suisse comme centre mondial du multilatéralisme et de la diplomatie** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Rapport de Jacques Béné (page 10)

Proposition de résolution

(1056-A)

pour la défense et la promotion de la Genève internationale (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- l'importance de la Genève internationale pour le rayonnement de la Suisse ;
- que la Genève internationale, ou Suisse internationale par Genève, est également un instrument précieux et une plateforme de première importance pour la politique extérieure de la Suisse, dont elle constitue le troisième pilier ;
- que Genève constitue l'un des principaux centres de la diplomatie et du multilatéralisme ;
- le rôle central de Genève dans la gouvernance mondiale ;
- la déstabilisation des organisations internationales et organisations non gouvernementales internationales suite aux annonces de la nouvelle administration américaine ;
- la suspension de toutes les aides américaines pendant 90 jours au moins ;
- la sortie annoncée de l'OMS par les Etats-Unis d'Amérique et les répercussions attendues ;
- le risque avéré de coupes massives notamment dans le financement de certaines organisations internationales, dont l'OIM et le HCR, ainsi que d'organisations non gouvernementales d'importance internationale qui pourraient entraîner la suppression de milliers de postes et durablement affecter le rôle de Genève comme centre de la diplomatie et du multilatéralisme mondial ;
- la nécessité d'une réaction marquée de la Confédération dans son rôle d'Etat hôte pour maintenir la Suisse et Genève comme lieu unique du multilatéralisme,

demande à l'Assemblée fédérale

- de réaffirmer et d'accroître son soutien à la Genève internationale ;
- d'apporter un soutien financier permettant de pallier les urgences de trésorerie auxquelles sont confrontées certaines organisations ;
- de développer une stratégie destinée à limiter la perte d'influence et d'emplois dans les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à Genève,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

Proposition de résolution

(1057-A)

Réaffirmons le rôle majeur de la Genève internationale pour la Suisse et pour le monde (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- la place centrale qu'occupe la Genève internationale depuis 150 ans dans l'écosystème de la diplomatie, de la coopération entre les nations et de la gouvernance mondiale ;
- le large domaine d'expertises déployé au sein des 40 organisations internationales et 476 organisations non gouvernementales installées dans le canton de Genève ;
- l'engagement de la Suisse et de Genève à défendre leurs traditions humanitaires et de bons offices ;
- l'importance fondamentale de conserver un lieu d'échanges, de dialogue et de sauvegarde de la paix, en Europe et dans le monde ;
- les incertitudes actuelles quant au financement de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales ;
- les efforts entrepris par le canton de Genève pour préserver les emplois de la Genève internationale à travers un programme d'aides financières extraordinaires afin de couvrir une partie de la charge salariale des organisations non gouvernementales touchées par la baisse de leur financement externe en 2025,

demande à l'Assemblée fédérale

- de renoncer aux coupes budgétaires fédérales touchant les acteurs de la Genève internationale et les institutions représentant, à Genève, la culture, l'histoire et les valeurs de la Genève internationale ;

- d’organiser une conférence sur la promotion de la Genève internationale ;
- de soutenir les efforts déployés par le canton de Genève pour préserver les emplois de la Genève internationale ainsi que les organisations non gouvernementales touchées, en 2025, par le gel du financement de certains donateurs internationaux importants,

invite le Conseil d’Etat

à soutenir cette initiative cantonale.



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

R 1064

Commission des affaires communales, régionales et internationales :
Jacklean Kalibala, Laurent Seydoux, François Baertschi, Alexis Barbey,
Jacques Béné, Uzma Khamis Vannini, Jean-Marc Guinchard, Cédric
Jeanneret, Danièle Magnin, Guy Mettan, Philippe Meyer, Xhevrie Osmani,
Patrick Lussi, Romain de Sainte Marie, Pascal Uehlinger

Date de dépôt : 6 avril 2025

Proposition de résolution

pour la défense et la promotion de la Suisse comme centre mondial du multilatéralisme et de la diplomatie (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- que la Suisse constitue l'un des principaux centres de la diplomatie et du multilatéralisme ;
- l'engagement de la Suisse à défendre ses traditions humanitaires et de bons offices ;
- l'importance fondamentale de conserver un lieu d'échanges, de dialogue et de sauvegarde de la paix, en Europe et dans le monde ;
- le large domaine d'expertises déployé au sein des 40 organisations internationales et 476 organisations non gouvernementales installées en Suisse ;

- la déstabilisation des organisations internationales et organisations non gouvernementales internationales suite aux annonces de la nouvelle administration américaine ;
- la sortie annoncée de l’OMS par les Etats-Unis d’Amérique et les répercussions attendues ;
- le risque avéré de coupes massives notamment dans le financement de certaines organisations internationales, dont l’OIM et le HCR, ainsi que d’organisations non gouvernementales d’importance internationale qui pourraient entraîner la suppression de milliers de postes et durablement affecter le rôle de la Suisse comme centre de la diplomatie et du multilatéralisme mondial ;
- la nécessité d’une réaction marquée de la Confédération dans son rôle d’Etat hôte pour maintenir la Suisse comme lieu unique du multilatéralisme ;
- l’importance de la Genève internationale pour le rayonnement de la Suisse ;
- la place centrale qu’occupe la Genève internationale depuis 150 ans dans l’écosystème de la diplomatie, de la coopération entre les nations et de la gouvernance mondiale,

demande à l’Assemblée fédérale

- de développer une stratégie visant à promouvoir et valoriser, en coordination avec les autorités cantonales concernées, les compétences et l’impact des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales prépondérantes pour la Suisse ;
- de réaffirmer et d’accroître son soutien à la Genève internationale comme lieu de négociation et de coopération, et instrument essentiel de la politique extérieure de la Suisse ;
- d’inviter le Conseil fédéral à susciter une réflexion à l’échelon international sur la réforme du système multilatéral et de son financement ;
- d’intégrer au sein du nouveau message visant à renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte les mesures et moyens nécessaires pour appliquer les première et deuxième invites.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Suisse, en tant que cœur de la diplomatie internationale, joue un rôle central dans la promotion de la paix, du dialogue et des valeurs humanitaires, héritées de la création de la Croix-Rouge et de la première Convention de Genève en 1864. La Genève internationale est un pôle majeur où la Suisse soutient des actions multilatérales sur des enjeux globaux tels que les droits de l'homme, le climat, et le commerce international, grâce aux 40 organisations internationales et 476 ONG présentes sur le territoire.

La commission des affaires communales, régionales et internationales vous invite à soutenir la présente résolution de commission de manière unanime, comme elle l'a été en commission.

Rapport de Jacques Béné

La commission des affaires communales, régionales et internationales a étudié ces résolutions sous la présidence de M^{me} Jacklean Kalibala lors des quatre séances suivantes : 11, 18 et 25 mars ainsi que 1^{er} avril 2025. M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique (SGGC), était présente lors des travaux sur ces objets et M. Christophe Vuilleumier a rédigé les procès-verbaux.

La commission a également pu bénéficier de la présence de M^{me} Béatrice Ferrari, directrice de la direction des affaires internationales (DAI – DF), lors de la présentation des deux résolutions le 11 mars 2025.

Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Présentation de la R 1056 par M. Alexandre de Senarclens, auteur

M. de Senarclens rappelle que cette résolution a été discutée en séance plénière du Grand Conseil. Il mentionne que tout le monde est au fait de l'actualité. Il évoque alors la remise en cause des USA à propos des organisations internationales, les USA qui sont un acteur essentiel dans la politique internationale depuis la Seconde Guerre mondiale. Il indique **que tous les jours la nouvelle administration américaine prend des décisions détruisant peu à peu le multilatéralisme**. Or, il rappelle que ce dernier est précisément représenté par Genève, un multilatéralisme que l'on peut faire remonter à Henry Dunant, au siècle des Lumières et à la Réforme. Il déclare que Genève rayonne ainsi par ce que Robert de Traz appelait « l'esprit de Genève ».

Il remarque que les Genevois ne peuvent faire que peu de choses quant à la situation qui est en train de se développer, la Suisse, quant à elle, ne pouvant pas pallier complètement les coupes brutales dans les budgets opérées par les USA. Il rappelle que **les USA ont en l'occurrence annoncé leur sortie de l'OMS, ainsi que des coupes au HCR et dans d'innombrables ONG qui doivent diminuer leurs activités dans leurs domaines respectifs. Il précise que ce sont potentiellement des centaines de millions de personnes qui risquent d'être touchées par ces décisions à travers le monde**. Il pense, cela étant que **la Suisse doit réaffirmer son rôle international**, et déclare que c'est bien l'objectif de cette résolution qui demande également un soutien financier de la part de la Confédération pour venir en aide aux ONG. Il ajoute que la dernière invite vise à limiter la perte d'emplois dans la Genève internationale.

Il salue alors l'action de M^{me} Fontanet qui va dans ce sens, et il déclare que cette résolution se veut un signal fort devant être envoyé à Berne. Il rappelle

que **la Genève internationale n'est pas que genevoise, mais est aussi suisse et représente un pilier de la politique étrangère du pays**. Il estime que Berne n'a pas encore pris la mesure des décisions prises par les USA, ce qui est compréhensible, et il pense qu'il convient de garder son calme et sa détermination. Il ajoute qu'il ne faudrait pas que ce sujet fasse l'objet d'une politique politicienne, et il croit que le vote et les discussions sur les 10 millions du canton ont fait beaucoup de tort.

Présentation de la R 1057 par M. Sébastien Desfayes, auteur

M. Desfayes mentionne que cette résolution a deux angles, le premier relevant des valeurs et d'une certaine vision du monde. Il ajoute que **Genève a une place inouïe dans l'histoire des relations internationales, un honneur, mais aussi une charge qui implique d'assurer la pérennité de ces organisations**. Il rappelle que le rôle du multilatéralisme est d'éviter que ne se renouvellent des guerres comme celle de 14-18. Il ajoute que cette résolution implique aussi les retombées économiques de la Genève internationale sur le canton, et il mentionne qu'il est ainsi dans l'intérêt de ce dernier de protéger la Genève internationale.

Il rappelle que les résolutions sont un instrument pouvant être utilisé à l'égard de Berne, Berne où un discours est en train de se développer selon lequel Genève est assez riche pour assumer la Genève internationale. Or, il rappelle que Genève est un gros contributeur à la péréquation fédérale et il pense que la Confédération devrait défendre les intérêts du canton lorsque ces derniers sont attaqués. Il mentionne que si la Confédération n'opérait aucune coupe dans le financement de la Genève internationale, ce serait déjà une bonne chose. Il signale encore que M^{me} Fontanet évoquait la veille un projet de conférence internationale sur le multilatéralisme, laquelle devrait se dérouler à Genève.

Il ajoute que le troisième point de cette résolution demande un soutien de la Confédération pour sauvegarder les emplois de la Genève internationale, le mutisme de la Confédération ne servant à rien.

Questions des commissaires aux auteurs des deux résolutions

Un député (MCG) se déclare surpris par ces deux textes qui laissent entendre que leurs auteurs n'ont pas compris la nouvelle donne, auteurs qui semblent vouloir garder l'ancien monde. Il pense que les problèmes d'emploi et financiers qui sont évoqués réduisent quelque peu la portée de ces textes, lesquels n'évoquent pas de stratégie plus générale. Il se réserve la possibilité de présenter des amendements.

M. de Senarclens déclare qu'il faut bien entendu s'adapter à la nouvelle donne politique, ce d'autant plus lorsqu'il est question de la première puissance mondiale. Cela étant, il estime qu'il faut défendre l'ancien monde qui est celui de l'Etat de droit et qui défend un certain nombre de valeurs. Il déclare que les évolutions sont massives, mais peut-être pas éternelles puisqu'il y aura de nouvelles élections dans quatre ans. Il n'est pas spécialiste du domaine et il ne croit pas que ce soit à lui de proposer un plan stratégique. Il observe que c'est en revanche le but de la troisième invite qui demande à la Confédération de développer une stratégie pour contourner l'obstacle de l'administration Trump.

M. Desfayes rappelle que l'histoire est mouvante. Il évoque « Le Monde d'hier » de Stefan Zweig, un livre sombre, mais il remarque que ce monde qui était alors décrit dans cet ouvrage a changé en 1945. Il pense dès lors que l'ancien monde n'est pas perdu et qu'il reviendra.

Un député (PLR) déclare avoir l'impression que le texte de M. de Senarclens est un appel au secours, comme si Genève n'avait rien fait. Il ajoute qu'il serait favorable à l'idée d'évoquer les actions que Genève a menées en faveur de la Genève internationale. Il ajouterait donc au texte « ... d'apporter, à l'instar du canton de Genève, un soutien financier... ».

M. de Senarclens acquiesce.

Un député (UDC) déclare que des pratiques récentes mises en place par la Suisse ont tué le multilatéralisme. Il ajoute qu'il faudrait par ailleurs prendre en compte la Chine et les BRICS dont personne ne parle et qui modifient le paysage international encore plus profondément que le président Trump. Il ajoute que le multilatéralisme qui ne s'applique qu'aux pays alliés, comme le pratique à présent la Suisse, n'est pas adéquat. Il se demande en l'occurrence comment justifier le multilatéralisme alors que des boycotts de pays appartenant tout de même aux Nations Unies, comme l'Iran, sont mis en place.

M. de Senarclens répond que la Chine ne remet pas en cause les Nations Unies. Il ajoute que chaque pays protège ses intérêts dans ce monde qui ne voit pas que des personnes bien pensantes ou bienveillantes. Il répète qu'il est question ici de la première puissance qui a été un défenseur du multilatéralisme et de l'Etat de droit avec, bien entendu, tous les manquements que l'on a pu constater au cours de l'histoire. Il rappelle alors que le système des Nations Unies prévoit des sanctions, des dénonciations et il remarque que les dernières années ont été une source massive de violations des droits de l'Homme.

Le député (UDC) déclare que, dans le cas des sanctions internationales, celles prises contre la Russie ne relèvent pas du droit international et sont des décisions unilatérales. Il se demande quel est l'avenir que les auteurs envisagent pour ces résolutions, puisque ces dernières ne sont jamais prises en

compte par le Conseil fédéral. Il rappelle par ailleurs que les partis des deux auteurs ont refusé une motion allant dans le même sens que ces résolutions, et il ne parvient pas à comprendre la cohérence de ces partis.

M. Desfayes répond que l'on peut considérer qu'il ne faut rien faire et attendre, ce que fait Berne. Il préfère pour sa part l'action à l'inaction. Il ajoute que la Genève internationale a été très longtemps un instrument du département des affaires étrangères. Il remarque qu'il n'y a rien à perdre à voter ces deux résolutions.

Une députée (Ve) évoque le budget 2025 de la Confédération qui prévoit une coupe de 110 millions de francs pour la Genève internationale, la Suisse présidant par ailleurs les droits de l'Homme. Elle ajoute qu'une majorité de la gauche au sein du parlement fédéral s'était opposée à ce budget. Elle se demande dès lors comment diminuer ces coupes avec la perspective de nouvelles diminutions s'élevant à 321 millions ces prochaines années.

M. de Senarclens répond avoir rédigé un article dans Le Temps dénonçant ces coupes qui constituent un mauvais signal. Il espère qu'il y aura une prise de conscience sur l'importance de la Genève internationale à Berne, notamment en raison des décisions prises par les USA.

M. Desfayes ajoute que l'une des invites de la motion a précisé cet objectif en proposant de renoncer à ces coupes. Il déclare que supprimer l'aide à la Genève internationale est véritablement scandaleux lorsque l'on sait quelles sont les retombées financières de cette dernière.

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'Etat et conseillère d'Etat chargée du DF, et de M^{me} Béatrice Ferrari, directrice des affaires internationales (DF – DAI)

M^{me} Fontanet observe que le Conseil d'Etat est d'accord avec les constats qui sont faits, et l'urgence de soutenir la Genève internationale. Cela étant, elle rappelle que les résolutions à l'Assemblée fédérale sont des instruments à utiliser avec parcimonie compte tenu de leurs chances d'aboutir. Elle pense qu'il faudrait donc éviter d'en envoyer deux, et n'avoir qu'une seule résolution portée par l'ensemble du parlement. Elle signale ensuite que l'une des deux résolutions évoque les emplois qu'il faudrait préserver et les retombées économiques de la Genève internationale, et elle déclare que le Conseil d'Etat pense qu'il faut surtout rappeler les valeurs fondamentales que représente la Genève internationale. Elle précise en effet que les autres cantons se sentent peu concernés par les retombées économiques sur Genève, alors que la Genève internationale s'inscrit dans des valeurs fondamentales et une histoire.

Elle déclare ensuite que **personne ne pourra remplacer les apports américains ni les apports des autres pays qui ont également diminué leur contribution**, et elle estime qu'**il ne sera pas possible de conserver la Genève internationale en l'état**. Elle remarque qu'**il faut donc aider cette dernière à se réformer** puisqu'il serait aberrant de penser que la Genève internationale pourra continuer comme elle l'a fait jusqu'à présent. Elle rappelle que les coupes de l'administration américaine engendrent une grande incertitude, une réalité quotidienne à Genève qui ressent ces événements comme un tsunami alors qu'à Berne personne ne se rend compte des conséquences. Elle rappelle également que **les conséquences sont sur le terrain avec des programmes qui ont été arrêtés du jour au lendemain et qui touchent des vies. Elle mentionne que l'on parle donc de vies humaines et non d'emplois ou de retombées économiques.**

Elle déclare que même les organisations qui ne sont pas soutenues par les Etats-Unis sont touchées faute de partenaire. Elle ajoute que **ce sont les secteurs des droits humains, de l'humanitaire et de la santé globale qui sont les plus touchés à Genève avec des licenciements**. Elle remarque que certaines ONG réfléchissent à fusionner pour pouvoir perdurer. Elle indique que la part américaine varie en fonction des organisations, allant de quelques pour cent à 40%, et elle mentionne que toutes sont touchées. Elle ajoute que les agences ont toutes réduit leurs dépenses, allant même jusqu'à couper le chauffage. Elle indique que certaines réfléchissent à fonctionner à nouveau en ligne.

Elle mentionne par ailleurs que certaines actions de Berne ont été comprises comme une remise en question de la neutralité, ébranlant la Genève internationale, notamment l'interdiction du Hamas. Concernant les mesures de soutien, elle indique que **le DFAE est en train de préparer son message, lequel doit être renouvelé tous les quatre ans**. Elle rappelle que la Confédération travaille sur ce message qui devrait être discuté par le parlement cette année. Elle pense qu'**il est important d'indiquer que le message de l'Etat hôte est attendu, puisque c'est à travers ce message que la Suisse démontre sa volonté.**

Elle répète que la mention des emplois et des retombées économiques ne devrait pas être évoquée dans ces résolutions, ce d'autant plus qu'aucun pays ne pourra combler l'arrêt de l'aide américaine. Elle estime, cela étant, que la Suisse pourrait être actrice dans la transformation de ces institutions. Concernant la conférence sur la promotion de la Genève internationale, elle pense qu'**il est surtout nécessaire de promouvoir le multilatéralisme, ou les règles devant être fixées en matière humanitaire ou à l'égard de la santé**

globale. Elle pense que tous les partis devraient se retrouver autour de ces thématiques.

Elle déclare avoir échangé avec les représentants genevois à Berne et elle observe qu'il y a un conflit entre les partis sur la question des droits humains, raison pour laquelle le texte devrait venir rappeler ces valeurs. Elle ajoute qu'il ne faut pas articuler de montants, un argument qui n'est pas crédible, l'enjeu relevant essentiellement des valeurs du multilatéralisme. Elle observe que **les organisations internationales scrutent par ailleurs le canton et ont besoin de sentir que ce dernier défend le multilatéralisme.** Elle déclare enfin que le Conseil d'Etat est aligné sur cette vision.

Une députée (Ve) demande combien est donné au GESDA.

M^{me} Fontanet répond qu'il est question de 3 millions de francs.

La députée (Ve) observe, en comparaison, que M. Cassis donne 1,2 million de plus à la Genève internationale. Elle pense, cela étant, que la communication devrait être mieux travaillée si l'on veut parler de valeurs. Elle se demande en l'occurrence quelle est la position des représentants genevois à Berne sur la manière d'évoquer ce problème. Elle se demande également s'il est encore intéressant que la Suisse ait un siège à l'ONU. Elle se demande encore quelle est l'influence de la Genève internationale sur la péréquation.

M^{me} Fontanet répond que le Conseil d'Etat n'est pas chargé de la communication de la Confédération. Elle ajoute que le conseiller fédéral a simplement évoqué une augmentation qui avait déjà été annoncée. Elle mentionne par ailleurs que le canton n'a aucun pouvoir à l'égard du siège suisse d'observateur au sein de l'ONU. Quant à l'influence sur les emplois, elle rappelle que Genève est en effet contributeur à la péréquation fédérale et elle remarque qu'il y a deux types d'emplois inhérents aux organisations internationales : ceux qui ne sont pas soumis à l'impôt grâce à un accord de siège, et les organisations qui n'ont pas d'accord et dont les employés paient des impôts. Elle ajoute que l'ensemble des emplois menacés ne sont pas dans le canton bien qu'il y en ait quelques-uns.

Un député (MCG) pense qu'une résolution de commission est en effet une idée intéressante. Il ajoute s'inquiéter pour sa part du retrait éventuel de certaines grandes institutions onusiennes. Il remarque ainsi qu'une offre a été faite à une organisation internationale dans un pays germanique, offre proposant la gratuité des locaux et des logements. Il mentionne que cette concurrence est importante, la perte d'emplois étant presque secondaire en comparaison. Il demande comment pallier une telle menace, et quelle vision stratégique développer. Il se demande ce que les députés peuvent faire.

M^{me} Fontanet répond que, dans le cadre du PL sur les RHT, il y avait deux volets, et elle avait expliqué que le second volet proposait la création d'une fondation dont l'objectif aurait été d'aider les ONG à se réformer, à se transformer ou à fusionner. Elle rappelle que cela avait été le cas avec le CICR lorsque le Grand Conseil avait voté une aide d'urgence de 40 millions, avec un plan de transformation de l'institution. Elle pense que le parlement genevois peut donc jouer un rôle à cet égard si un PL est déposé pour une telle fondation.

Elle ajoute qu'il est aussi possible de parler des valeurs du multilatéralisme et de continuer à s'engager dans leur défense. Cela étant, elle répète que c'est le DFAE qui est chargé de la politique internationale et de la Genève internationale avec notamment la mission suisse à Genève – dont l'ambassadeur est M. Jürg Lauber – ainsi qu'au travers de rencontres avec le conseiller fédéral. Elle évoque encore la FIPOI qui est propriétaire d'une grande partie des infrastructures de la Genève internationale et qui finance la rénovation de ces dernières.

Un député (LJS) remarque que si l'ONU est implantée à Genève c'est en raison de la neutralité et de la stabilité de la Suisse et du canton. Il ajoute que cet écosystème a une stabilité très forte, mais il craint que cette dernière s'érode. Cela étant, il pense que l'Europe s'est trop reposée sur les Etats-Unis pour sa défense, et il pense qu'il faut réfléchir à se rendre moins dépendant d'un seul Etat, une réflexion qui implique bien entendu les organisations internationales. Il déclare que son groupe soutiendra pleinement la Genève internationale.

M^{me} Fontanet déclare que, même si un pays pouvait pallier le retrait américain, les organisations internationales devraient être très attentives aux liens de dépendance, une question qui est souvent posée notamment à l'égard des fondations privées. Elle remarque que la fondation dont elle parlait précédemment aurait en l'occurrence une durée de vie limitée et soutiendrait ces organisations dans leur transformation de manière ponctuelle. Elle ajoute que plusieurs fondations se sont déjà engagées dans ce soutien et elle mentionne qu'il faudra voir ce que le Grand Conseil décidera à l'égard des montants.

Le député (LJS) évoque la fondation Bill Gates et observe qu'il en va de même à Genève en définitive avec une fondation privée.

M^{me} Fontanet acquiesce, mais elle mentionne que les statuts de cette fondation ne changent pas en fonction d'élections, ce qui n'est pas le cas d'un gouvernement.

Un député (UDC) déclare qu'il faut être certain qu'une telle fondation soit indépendante et possède des buts identifiés. Il pense que l'on peut trouver une

certaine unité entre Suisses autour de ces valeurs, lesquelles se partagent. Mais il déclare qu'il faut aussi convenir qu'il existe d'autres valeurs devant être respectées. Il rappelle alors avoir présenté une motion sur le sujet qui avait été refusée par la commission, mais il déclare qu'il soutiendra une résolution de commission qui est la seule bonne approche. Il se demande si pour ce faire il ne faudrait pas mener une concertation avec les représentants genevois à Berne.

M^{me} Fontanet répond que les valeurs sont partagées par l'ensemble des représentants genevois. Elle rappelle que le canton s'est construit sur les conventions internationales, et elle déclare que tous les représentants genevois sont sensibles à ces aspects. Elle ajoute qu'une résolution unanime serait quoi qu'il en soit plus facilement défendable par les représentants genevois à Berne dans les partis respectifs.

Une députée (S) remercie la conseillère d'Etat du courage de ses positions. Elle demande quels sont les signaux que la Suisse envoie à l'international pour réunir les pays autour des organisations internationales. Elle rappelle que, lorsque la SDN avait été créée, les Etats s'étaient unis indépendamment de leur PNB. Elle pense en effet que ce sont surtout les Etats qui devraient agir pour pallier les effets de l'administration Trump. Elle remarque que des privés venant remplacer des Etats représentent une véritable faillite de ces derniers dans les organisations internationales. Elle déclare qu'il n'est pas possible de pallier le comportement politique des uns ou des autres par du mécénat.

M^{me} Fontanet répond que c'est en effet aux Etats de s'unir pour pallier la situation. Elle déclare que ce n'est pas à Genève de pallier le retrait américain. Elle préfère, cela étant, avoir une fondation qui aide les ONG à se transformer avec un investissement du canton que de voir des réunions internationales organisées dans des pays qui ne respectent pas les droits de l'Homme. Elle ne croit pas qu'une fondation soit plus mal intentionnée qu'un Etat.

La députée (S) répond que ce ne sont pas les privés qui sont à blâmer, mais les Etats.

M^{me} Fontanet répond qu'il n'est pas possible d'avoir un contrôle sur les Etats. Elle répète se réjouir de voir des fondations accompagner une dynamique de changement. Cela étant, elle déclare que les autres Etats ont très peu de pouvoir sur des pays aussi puissants que les Etats-Unis.

Une députée (Ve) demande comment procéder pour ramener le siège de l'ONU de New York à Genève.

M^{me} Ferrari répond qu'il faudrait un mouvement des Etats membres. Cela étant, elle rappelle les velléités américaines de sortir de l'ONU. Et, quoi qu'il

en soit, elle estime que de nombreux Etats seraient sur les rangs pour accueillir l'ONU.

La députée (Ve) demande quel a été le montant versé par la Confédération durant les premières bilatérales.

M^{me} Ferrari répond que c'est le milliard de cohésion qui a été renouvelé à deux reprises.

Un député (UDC) demande quelles sont les motivations qui ont poussé l'administration Trump à retirer les Etats-Unis de ces organisations internationales et s'il y a des éléments à prendre en compte.

M^{me} Fontanet répond que **ce qui a été fait a été d'une violence inouïe**. Elle ajoute que **les relations de travail de milliers de personnes ont été résiliées du jour au lendemain aux Etats-Unis**. Elle répète qu'**il n'est pas question d'un programme d'assainissement d'une institution, mais de vies, et en l'occurrence de vies que l'on ne sauve plus**. Elle signale ainsi qu'il n'y a plus de vaccinations contre le paludisme en Afrique depuis le retrait des Etats-Unis. Elle ajoute que **le retrait des financements des politiques environnementales occasionnera également des morts à terme**.

Le député (UDC) demande s'il y a des efforts principaux à privilégier.

M^{me} Fontanet répond qu'il y a les droits humains et la santé globale. Elle ajoute que Genève finance des projets en Afghanistan pour permettre l'éducation des filles dans ce pays, et elle déclare que c'est une valeur partagée par tous les partis et qu'il faut continuer à défendre.

Présentation du rapport de l'étude d'impact du secteur international à Genève par M^{me} Larissa Robinson, secrétaire générale du Groupement des entreprises multinationales (GEM), et M^{me} Catherine Lance Pasquier, directrice adjointe politique générale à la Fédération des entreprises romandes (FER)¹

M^{me} Robinson déclare que la HEG et l'EPFL ont mis à jour l'étude de 2013 portant sur le Grand Genève et le secteur international avec pour but de mesurer les impacts de la Genève internationale dans la région franco-valdo-genevoise. Elle remarque que le GEM a participé à cette étude. Elle précise que les enquêtes ont été menées auprès d'employeurs et d'employés.

¹ L'étude est disponible en ligne sous : <https://www.fondationpourgeneve.ch/publication-de-letude-sur-limpact-du-secteur-international-a-geneve/>

M^{me} Lance Pasquier rappelle que le dynamisme de la région relève essentiellement de Genève. Elle ajoute que les données fluctuent bien entendu en fonction des années. Elle déclare ainsi qu'**en 2019, on compte 180 missions, 230 ONG, représentant quelque 34 000 emplois**. Elle ajoute que **la Genève internationale n'est pas fermée sur elle-même puisque 20% des emplois qu'elle propose sont occupés par des Suisses**, ce qui est élevé compte tenu des critères.

Elle mentionne ensuite que **la Genève internationale génère en outre des répercussions indirectes, notamment entre 2018 et 2019 avec quelque 28 500 réunions et 190 000 séances de travail avec, pour 2019, des retombées à hauteur de 65 millions de francs inhérents aux délégués de passage**. Elle ajoute que les 8 milliards de francs représentant les dépenses des organisations internationales, en 2019, suscitent des effets d'entraînement importants en termes d'emplois, et de valeur ajoutée par le secteur non marchand de la Genève internationale.

Elle rappelle qu'**il faut également prendre en compte des impacts non quantifiables comme la promotion de la paix, les échanges, la renommée, la crédibilité et la fiabilité de la Suisse, ainsi que la visibilité internationale octroyée à Genève au travers de son secteur international**. Elle observe ainsi que **4000 chefs d'Etat passent par l'aéroport chaque année**.

Elle ajoute que l'on relève également des effets de clusters liés aux centres de recherche, aux ONG et aux multinationales. Cela étant, elle déclare que **la capacité du canton et de la Suisse pour offrir des conditions-cadres pour l'accueil est une donnée fondamentale, ce d'autant plus vu la concurrence accrue et la remise en question du multilatéralisme qui représentent évidemment des risques**. Elle ajoute que l'accessibilité à une main-d'œuvre qualifiée, tant locale qu'étrangère, est éminemment importante, tout comme la promotion des règles internationales.

M^{me} Robinson évoque ensuite les multinationales et déclare que la vitalité de Genève est étroitement liée à leur présence. Elle observe qu'**en 2019, les multinationales proposent 119 000 emplois directs, et 180 600 emplois indirects et induits, soit 47% des emplois à Genève**. Elle ajoute que les multinationales sont des partenaires commerciaux de milliers de PME et d'indépendants. Elle remarque ainsi qu'un emploi dans une multinationale génère 1,51 emploi indirect.

Elle explique ensuite que les multinationales recrutent localement avec 36% de ressortissants suisses et 44% de personnes provenant de l'AELE. Elle remarque que les multinationales ne sont donc pas déconnectées du tissu social et ont des employés qui participent à la vie sociale genevoise. Elle signale par

ailleurs qu'une grande partie des multinationales souhaitent rester plus de dix ans dans la région genevoise, mais que certaines sont contraintes de recruter à l'international de la main-d'œuvre qualifiée. Or, elle mentionne que les freins à l'embauche sont nombreux, notamment sous l'angle administratif. Elle déclare, cela étant, que les multinationales cherchent à s'assurer un vivier de talents et des partenariats avec des institutions académiques dans le but de créer des opportunités. Elle signale ainsi qu'une collaboration entre le GEM et une institution académique a permis de créer une filière servant les multinationales, lesquelles contribuent à l'activité de recherche et de développement.

Elle déclare encore que **les multinationales représentent 40% du PIB cantonal**, l'étude n'ayant toutefois pas pu donner de chiffres précis sur l'imposition des personnes morales. Mais elle répète que la présence des multinationales crée un écosystème entraînant des conséquences sur les PME qui sont connectées avec ces entreprises. Elle ajoute que la nécessité d'avoir des relations stables et durables avec l'Union européenne, des accords fiscaux avec les partenaires de la Suisse autant que la stabilité de cette dernière sont autant de facteurs concourant au maintien des multinationales qui représentent un facteur d'attractivité important.

M^{me} Lance Pasquier mentionne que la Genève internationale fait face à un monde qui change et elle pense qu'il appartient à la Confédération de l'accompagner pour définir une vision à long terme. Elle déclare que **les attaques contre le multilatéralisme autant que les conséquences financières du retrait américain représentent un problème**. Et elle pense qu'il faudrait voir avec les élus fédéraux genevois les bonnes démarches à entamer pour faire entendre les besoins de la Genève internationale sans braquer d'autres cantons.

Un député (MCG) déclare que déterminer les frontières du Grand Genève est toujours très compliqué. Il aimerait avoir les chiffres des recettes fiscales pour le canton.

La présidente déclare que la page 76 de l'étude précise ce point.

Une députée (Ve) demande comment les multinationales perçoivent le devoir de responsabilité dont il est question à présent en termes d'éthique et de durabilité.

M^{me} Robinson répond que les multinationales sont prudentes et observent ce qui se passe dans l'Union européenne.

Discussions sur une résolution de commission

Vote sur le principe d'une résolution de commission :

Oui : 12 (3 S, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC, 2 Ve)

Non : –

Abstentions : –

Le principe d'une résolution de commission est accepté à l'unanimité.

A la suite de cette décision, la présidente a préparé avec M^{me} Rodriguez un document de base pour une résolution de commission avec les considérants et l'exposé des motifs des deux résolutions existantes.

Le PLR a déposé l'amendement annexé pour discussion, en reprenant l'essentiel de l'intervention de M^{me} Fontanet lors de son audition.

La présidente propose de rédiger un paragraphe succinct pour l'exposé des motifs en résumant la situation.

Après discussion et une modification pour supprimer le mot « Genève » dans la première invite la commission est d'accord avec les amendements.

A la demande de la commission, M^{me} Fontanet s'est également prononcée en faveur de ce projet de résolution de commission puisqu'il répond parfaitement aux différents éléments soulevés pendant son audition.

Vote des amendements sur la résolution de commission :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Les amendements qui ont été apportés sont acceptés à l'unanimité.

Vote sur la résolution de commission telle qu'amendée :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

La résolution de commission est acceptée à l'unanimité.

Vote de la demande d'ajout, de discussion immédiate et d'urgence sur la résolution de commission :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

La demande est acceptée à l'unanimité.

Vote de la R 1056 :

Oui :	–
Non :	14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	–

La R 1056 est refusée à l'unanimité.

Vote de la R 1057 :

Oui :	–
Non :	14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	–

La R 1057 est refusée à l'unanimité.

Un seul rapport sera établi sur les deux résolutions initiales et la résolution de commission.

Conclusion

A la suite du traitement des deux résolutions initiales, dont elle partage les objectifs, la commission a souhaité envoyer un message unanime clair à la Berne fédérale et a décidé de reprendre les éléments évoqués par M^{me} Fontanet lors de son audition pour les intégrer dans une résolution de commission.

Comme exprimé, la Genève internationale traverse une crise due à la baisse significative des contributions américaines et d'autres pays, ce qui rend son maintien sous sa forme actuelle impossible. La situation est perçue comme critique à Genève, mais mal comprise à Berne. Des programmes essentiels ont été brutalement arrêtés, impactant directement des vies humaines, notamment dans les domaines des droits humains, de l'humanitaire et de la santé globale. Même les organisations non soutenues par les Etats-Unis sont affectées, faute de partenaires. Certaines ONG envisagent de fusionner pour survivre, et des mesures d'austérité extrêmes ont été prises.

Des actions du gouvernement suisse, comme l'interdiction du Hamas, ont été perçues comme une remise en question de la neutralité suisse, ce qui a fragilisé la Genève internationale. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) prépare un message important pour réaffirmer l'engagement de la Suisse en tant qu'Etat hôte, attendu cette année au parlement, et la résolution proposée permettra d'enrichir les débats.

Il est d'une grande importance de défendre les valeurs du multilatéralisme. Il est ainsi essentiel d'avoir un soutien clair du canton de Genève et du Conseil

d'Etat, aligné sur cette vision, pour renforcer la position de la Suisse sur la scène internationale.

Pour toutes ces raisons, et à l'unanimité, la commission des affaires cantonales, régionales et internationales vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à rejeter les deux résolutions initiales pour leur préférer et plébisciter la résolution de commission à envoyer à l'Assemblée fédérale.

Catégorie de traitement souhaité : II (30 min) avec demande d'ajout et d'urgence de la commission

Amendement R 1056 et 1057

Proposition de Jacques Béné et Alexis Barbey

Proposition de résolution

pour la défense et la promotion de la Suisse comme centre mondial du multilatéralisme et de la diplomatie (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

demande à l'Assemblée fédérale

- de développer une stratégie visant à promouvoir et valoriser, en coordination avec les autorités cantonales concernées, les compétences et l'impact des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales prépondérantes pour la Suisse et Genève ;
- de réaffirmer et d'accroître son soutien à la Genève internationale comme lieu de négociation et de coopération, et instrument essentiel de la politique extérieure de la Suisse ;
- d'inviter le Conseil fédéral à susciter une réflexion à l'échelon international sur la réforme du système multilatéral et de son financement ;
- d'intégrer au sein du nouveau message visant à renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte les mesures et moyens nécessaires pour appliquer les première et deuxième invites.